



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

R G D

Revue Gouvernance et Développement

ISSN : 3005-5326

Economique

Hospitalière

Politique

Territoriale

Universitaire

Genre

Environnementale

Numéro décembre 2023

Présentation de la revue

La **Revue Gouvernance et Développement** est une revue du Programme Thématique de Recherche (PTR) Gouvernance et Développement (GD) du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES). Le PTR-GD a été créé avec onze (11) autres PTR à l'issue de la 30^{ème} session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 (**BURKINA FASO**)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Contexte et objectif

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTR-GD remonte à la 4^{ème} édition des journées scientifiques du CAMES, tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTR) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{èmes} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTR-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences CAMES).

Ce projet fut ensuite entériné le 24 Mars 2023 par les membres du bureau du PTR-GD. Ces derniers ont été nommés par le Secrétaire général du CAMES à travers l'arrêté 00003/2019/ CAMES/SG/SS. Avec l'agrandissement du PTR-GD, de nouveaux membres ont progressivement intégrés le bureau qui a, par ailleurs subi, une légère restructuration.

Comité Scientifique

1. **Henri BAH**, P.T, Université Alassane Ouattara – Philosophie
2. **Claver BOUNDJA**, P.T, Université Marien Ngouabi – Philosophie
3. **Doh Ludovic FIE**, P.T, Université Alassane Ouattara – Philosophie
4. **José Edgard GNELE**, P.T, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
5. **Emile Brou KOFFI**, P.T, Université Alassane Ouattara – Géographie urbaine
6. **Lazare POAME**, P.T, Université Alassane Ouattara – Philosophie
7. **Gbotta TAYORO**, P.T, Université Alassane Ouattara – Philosophie
8. **Chabi Imorou AZIZOU**, M.C, Université d'Abomey-Calavi – Sociologie politique
9. **Ladji BAMBA**, M.C, UFHB Cocody – Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, M.C, Ecole Normale Supérieure du Gabon – Géographie urbaine
11. **Pamphile BIYOGHÉ**, M.C, Ecole Normale Supérieure du Gabon / Université Omar-Bongo – Philosophie morale et politique
12. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, M.C, Université Alassane Ouattara – Géographie urbaine
13. **Rodrigue Paulin BONANE**, M.R, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso /Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique – Philosophie de l'éducation
14. **Lawali DAMBO**, M.C, Université Abdou-Moumouni – Géographie urbaine
15. **Abou DIABAGATE**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine
16. **Armand Josué DJAH**, M.C, Université Alassane Ouattara – Géographie urbaine
17. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara – Philosophie
18. **Adiko Nambou GNAMMON Agnes**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine
19. **Florent GOHOUROU**, M.C, Université Jean Lorougnon Guédé – Géographie de la population
20. **Didier-Charles GOUAMENE**, M.C, Université Jean Lorougnon Guédé – Géographie urbaine
21. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, M.C, Université Nationale d'Agriculture – Géographie de l'environnement / agro et socio économie
22. **Azizou Chabi IMOROU**, M.C, Université d'Abomey-Calavi – Sociologie politique
23. **Sanaliou KAMAGATE**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements) /prospective territoriale
24. **Bêbê KAMBIRE**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie de l'environnement
25. **Eric Inespéré KOFFI**, M.C, Université Alassane Ouattara – Philosophie
26. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, M.C, Université Péléforo Gon Coulibaly – Géographie et aménagement

27. **Mahamoudou KONATÉ**, M.C, Université Péléforo Gon Coulibaly – Philosophie des sciences physiques
28. **Gilbert KOUASSI**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine
29. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie de la population
30. **Nakpane LABANTE**, P.T, Université de Lomé – Histoire
31. **Agnélé LASSEY**, M.C, Université de Lomé – Histoire contemporaine
32. **Hilaire Gnazegbo MAZOU**, M.C, Université Alassane Ouattara – Sociologie
33. **Gérard-Marie MESSINA**, M.C, Université de Buea – Sémiologie politique
34. **Messan Litinmé Molley KOFFI**, M.C, Université de Lomé – Lettres moderne
35. **Abdourahmane Mbade SENE**, M.C, Université Assane-Seck de Ziguinchor – Géographie
36. **Jean Jacques SERI**, M.C, Université Jean Lorougnon Guédé – Histoire Contemporaine
37. **Minimalo Alice SOME / SOMDA**, M.R, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso /Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique – Ethique, philosophie morale et politique
38. **Zananhi Florian Joël TCHEHI**, M.C, Université Jean Lorougnon Guédé – Sociologie économique
39. **Bilakani TONYEME**, M.C, Université de Lomé – Philosophie et Education
40. **Mamoutou TOURE**, M.C, Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine
41. **Porna Idriss TRAORÉ**, M.C , Université Félix Houphouët Boigny – Géographie urbaine/Urbanisme
42. **Marie Richard ZOUHOULA Bi**, M.C, Université Péléforo Gon Coulibaly – Géographie urbaine

Comité éditorial et de lecture

Directeur de publication

Henri BAH: henribah@ptrgdcomes.org , bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile@ptrgdcomes.org , pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: sanaliou@ptrgdcomes.org , ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: mariustotin@ptrgdcomes.org , kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact : (00225) 07 68 59 88 89

Email : revue@ptrgdcomes.org

Secrétaire principale :

Débégoun Marceline SORO: sorodebegoun@ptrgdcomes.org , marcellinesoro@gmail.com

Secrétaire principal adjoint :

Armand Josué DJAH: djहारmand@ptrgdcomes.org , aj_djah@outlook.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: elzakogou@ptrgdcomes.org , konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Claver BOUNDJA: boundja@ptrgdcomes.org , claver.boundja@umng.cg

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGO: manangou@ptrgdcomes.org , ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: yebouekoissy@ptrgdcomes.org , koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: ekpo@ptrgdcomes.org , kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: agnelelassey@ptrgdcomes.org , lasseyagnele@yahoo.fr

Chargé du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster) :

Sanguen KOUAKOU: sanguenk@ptrgdcomes.org , kouakousanguen@gmail.com

Trésorière :

Valérie-Aimée TAKI: aimeetaki@ptrgdcomes.org , takiaimee@gmail.com

Orange Money: (00225) 07 06 86 27 22

MTN Money: (00225) 05 03 89 61 11

FLOOZ Money ou Wave: (00225) 01 03 59 34 36

Normes de rédaction

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages (espaces compris).

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrés et disposés dans un ordre logique qui facilite sa compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2 ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.

Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.

Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix) ; tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citation, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

(Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de

transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013 : 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.

Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.

Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.

Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.

Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à respecter

Pour une contribution théorique et fondamentale

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère transversal de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations : Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit : nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.
- Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).
- Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.
- Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).
- Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.
- Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n° 2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique :

Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15 /07/2018)
www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B : Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante :
Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs) ; Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex. : A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al, 2018, p. 151).

Sommaire

1	<u>Aménagement Urbain Et Insécurité Dans La Ville De Daloa (Côte D'ivoire)</u> Auteur(s): DIABAGATE Abou, KAMAGATE Sanaliou, COULIBALY Amadou.....Page : 1-18
2	<u>Quand Le Recyclage Des Déchets Plastiques « Nourrit Des Bouches » A Ouagadougou : Cas Des Femmes De L'association Sachets Woogdba Ouagadougou Paagba (Swop)</u> Auteur(s): TENGUERI Yacouba, KABORE Wend Lasida Madeleine.....Page : 19-33
3	<u>Crise Anglophone Au Cameroun Et Codification Des Rapports De Force Au Prisme De La Consolidation De La Décentralisation</u> Auteur(s): MEDOU NGOA Fred Jérémie.....Page : 34-51
4	<u>L'ideologie De L'instruction Des Femmes Au Togo Sous La Colonisation (1884-1960)</u> Auteur(s): Agnélé LASSEY.....Page : 52-67
5	<u>Mécanismes Communautaires De Mobilisation De L'épargne Et Défis De L'inclusion Financière : Cas Des Associations Villageoises D'épargne Et De Crédit (Avec) Dans Le Département De Bongouanou</u> Auteur(s): N'DA Kouassi Pékaoh Robert.....Page : 68-80
6	<u>La Déportation Foncière Et La Saisie De L'agro-Pêcherie Comme Solution Au Conflit Foncier Intercommunautaire Des Peuples Du Logone Et Chari</u> Auteur(s): Jean Emmanuel MINKO.....Page : 81-92
7	<u>Fondement De L'ideale Gouvernance : La Perspective Africaine</u> Auteur(s): Alain Boulingui Moussavou.....Page : 93-102
8	<u>Radios Confessionnelles Et Promotion De La Coexistence Religieuse En Côte D'ivoire : Cas De La Radio Al Bayane Et La Radio Nationale Catholique (Rnc)</u> Auteur(s): SEY Henri Joël.....Page : 103-115
9	<u>Le Problème Du Fondement Naturel De La Justice Chez Aristote</u> Auteur(s): Nibaoué Edith DAH.....Page : 116-132
10	<u>La Fragilité Du Despote : Réflexion Philosophique Sur La Tyrannie À La Lumière Du Mvett De Daniel Assoumou Ndoutoume</u> Auteur(s): EKOME MFOULOU Jean-Parfait.....Page : 133-146

11	<u>Desacralisation De La Parole Comme Element De Fragilisation Du Pacte Social : Repenser Le Parler Dans L'espace Public Contemporain</u> Auteur(s): Lydie Christiane AZAB.....Page : 147-159
12	<u>L'éthique Des Technologies Et Le Développement Durable</u> Auteur(s): ABOUDOU Aïcha Stéphanie.....Page : 160-173
13	<u>« Le Phenomene D'alterite Dans Les Cours De Sdl En Contexte Francophone Et Plurilingue Gabonais ».</u> Auteur(s): Elza Kogou Nzamba.....Page : 174-193

**DESACRALISATION DE LA PAROLE COMME ELEMENT DE FRAGILISATION
DU PACTE SOCIAL : REPENSER LE PARLER DANS L'ESPACE PUBLIC
CONTEMPORAIN.**

**DESACRALISATION OF SPEECH AS AN ELEMENT OF WEAKINING OF THE
SOCIAL PACT: RETHINKING SPEECH IN CONTEMPORARY PUBLIC SPACE**

Lydie Christiane AZAB à BOTO
Université de Yaoundé I-FALSH/ Cameroun/
kristianeisrael@gmail.com

Résumé

Comment concilier la liberté de parole revendiquée aujourd'hui sous le prisme des droits de l'homme, avec l'agressivité des réseaux sociaux et la maîtrise par l'État de l'organisation et de la gestion de la vie publique ? Pour répondre à cette interrogation, la présente analyse entreprend de montrer à la fois l'importance et la fragilité de la parole dans le processus de construction du contrat social. En effet, nous soutenons ici l'idée selon laquelle la parole préexiste aux conventions, et que, c'est à partir d'elle que les conventions se font. Elle fait donc partie, lorsqu'elle est encadrée, des codes qui peuvent sauvegarder la cohésion sociale et garantir le vivre ensemble harmonieux et libre. Cependant, on observe que progressivement l'espace public donne lieu à l'expression de la parole non encadrée, ou mieux inconsciente de la complexité qui peut émaner d'elle. C'est pourquoi, à partir d'une méthode critique, adossée à la philosophie politique de Machiavel et de Hobbes, nous montrerons que chaque type de régime politique autorise un type de parole, et que, c'est donc un leurre de penser qu'en tant que citoyen, il est possible de parler n'importe comment sans tenir compte de la nature du régime politique dans lequel on se trouve.

Mots clés : Désacralisation, État, Pacte social, Parole, Promesse.

Abstract

How can we reconcile freedom of speech, claimed today through the prism of human rights, the aggressiveness of social media, and the State's control of the organization and management of public life? To answer this question, the present analysis aims at showing both the strength and weakness of speech in the process of constructing the social contract. In fact, we support the idea that speech precedes the existence of treaties, and it is from it and with it that treaties are created. When regulated, it constitutes part of the principles that can safeguard social cohesion. Unfortunately, the public space increasingly gives rise to the expression of unsupervised speech, or unconscious of the complexity that can emanate from it. Through the use of a critical method, we will show that each type of political regime permits a type of speech, and that it is an illusion to think that we have the authorization to speak anyhow as a citizen, without taking into account what is permissible.

Keywords: Desacralization, State, Social pact, Speech, Promise.

Introduction

André Lalande (1926, p. 553) définit la parole comme étant « l'acte individuel par lequel s'exerce la fonction langage », et prend le soin de l'opposer au langage, en relevant que la parole est contenue dans le langage extérieur, différent du langage intérieur. Cette différenciation est nécessaire, car si le langage est un mode de communication commun à certains êtres-vivants, la parole est exclusivement propre à l'homme. Cependant, cette propriété n'est pas une évidence, car dans l'émergence de la socialité, la parole s'est affranchie de l'isolement de l'individu « je », pour aller à la rencontre de l'altérité « tu », afin de former le « nous ». Cette rencontre des individualités ne devient possible que grâce à la parole dont Thomas Hobbes (1971, p 27) dit qu'elle est l'invention la plus noble et la plus profitable de tous. Il précise d'ailleurs que sans elle, « il n'y aurait pas eu plus de République, de société, et de paix que parmi les lions, les ours et les loups. C'est par la parole que l'homme acquiert son pouvoir de donateur de sens aux choses. La parole apparaît donc comme un élément capital de gouvernance politique au niveau de sa gestion et de sa mise en œuvre. Comment donc la concilier avec à la fois, la montée des revendications des libertés, et le type de régime politique à l'intérieur duquel elle doit s'exprimer ? La parole porte-t-elle uniquement des valeurs positives ou non ? Pour répondre à cette préoccupation, nous partirons d'une analyse des différentes valeurs de la parole, à la fois en tant que créatrice de valeurs, mais également en tant destructrice de valeurs en fonction de son usage. Cette mise en dialogue de la parole nous donnera l'occasion de démontrer qu'une parole qui se libère en dehors de son cadre d'expression légitime peut conduire à la fragilisation du contrat social.

1. Antériorité de la parole dans la construction du pacte social

La parole fait partie des éléments constitutifs de la nature humaine et si les sciences cognitives ne peuvent toujours pas nous dire comment l'homme en vient à parler, il est à noter que la parole est une unité constitutive du langage chez les humains. Elle s'expérimente véritablement dans le lien social, et la parole précède l'État. Parler est une nécessité car « le désir d'exprimer sa pensée par une parole se fait de plus en plus sentir au fur et à mesure qu'il prend des distances par rapport aux autres réalités du monde pour se révéler dans son être propre » (Coly L., 2004, p. 261). Cependant, la parole, en tant que manifestation de la pensée porte en elle des caractéristiques à la fois créatrices et mortifères selon les cas.

1-1. La parole créatrice des valeurs

L'histoire de la philosophie pose déjà avec Platon (1950), le rapport entre langage /rhétorique et vérité. Dans le *Gorgias*, la discussion entre Socrate et Gorgias porte sur la définition de la rhétorique. Définie comme l'art de tenir un discours, la rhétorique a pour finalité la persuasion. Or, Socrate pense qu'« une parole persuasive ne nous apporte point de connaissance vraie ou de science véritable (*épistémè*), mais impose seulement des convictions ou des opinions (*doxa*) » (Ijsseling S., 1976, p. 196). Gorgias quant à lui défend le pouvoir à la fois surprenant et universel du discours, qui lorsqu'il est beau et fort, peut pousser les hommes à changer de comportement. Nous voyons ici deux traditions qui s'affrontent : la tradition philosophique et la tradition sophistique. Pour la philosophie en effet, la parole doit dire le vrai, elle ne doit pas se contenter d'être vide de sens ou simplement séductrice. Cette parole que défend le philosophe est celle qui connaît le bien et le juste, et doit se déployer dans la cité pour témoigner de ces valeurs. Le philosophe se méfie de la parole séductrice parce qu'il connaît son pouvoir de

destruction, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle Platon sépare le monde intelligible du monde sensible (monde des opinions, des apparences, des illusions). Ici, celui qui a droit à la parole, c'est celui qui, par l'ascension dialectique contemple les essences et peut, de ce fait revenir dire le Vrai. Ainsi, dans l'esprit du philosophe, la parole est inséparable des valeurs. Cette parole ne peut alors être que l'expression du Juste.

Quelques siècles plus tard, l'idée de la parole comme élément central du pacte social est exprimée par Hobbes et est verbalement contenue dans ledit pacte : « j'autorise cet homme ou cette assemblée, et je lui abandonne mon droit de me gouverner moi-même, à cette condition que tu lui abandonnes ton droit et que tu autorises toutes ses actions de la même manière », (Hobbes T., 1971, p. 177). Cet échange qui est à l'origine de la naissance de ce grand Léviathan, illustre parfaitement la connaissance que Hobbes a de la parole comme porteuse de sens et de valeur. L'on peut se demander quelle est la portée d'une telle parole dans un contexte où le châtement n'existe pas encore. Il est important de signaler ici que pour Hobbes, comme pour Platon, la parole n'a pas vocation à être utilisée avec légèreté. En effet, la parole qui se donne porte quelque chose de singulier : il s'agit concrètement de l'évidence selon laquelle, on se donne en même temps que l'on donne sa parole. Toutes les promesses qui sont faites dès la naissance du pacte social tendent non seulement à engager la responsabilité collective de tous, mais aussi à définir le cadre d'expression de chacun. Il s'agit alors d'un transfert du droit naturel de chacun et de tous vers le Léviathan, dont l'objectif est de permettre à ce dernier de protéger les individus et de les défendre contre les attaques des étrangers, et contre eux-mêmes. C'est la raison pour laquelle le pacte social de Hobbes n'est pas synallagmatique. Dès le départ, le pacte social prescrit que c'est par accident que les hommes se mettent ensemble, afin de bénéficier des avantages liés à la vie sociale : « ...nous ne cherchons pas de compagnons par quelque instinct de la nature ; mais bien l'honneur et l'utilité qu'ils nous apportent ; nous ne désirons des personnes avec qui nous conversions, qu'à cause de ces deux avantages qui nous en reviennent » (Hobbes T., 1982, p. 90). Cette précision vient éclairer l'importance de la parole dans la réalisation du pacte, car puisque les hommes vivent de manière hostile, ils ont le devoir de protéger leurs vies. Mais cette protection passe par la qualité des promesses qu'ils se font à partir de la parole donnée. Parole articulée à la loi naturelle pour la recherche de la paix. La Loi naturelle est définie par Hobbes T. , (1971, p. 129) comme étant « un précepte, une règle générale, découverte par la raison, suivant laquelle il est interdit à un homme de faire ce qui détruit sa vie, ou lui enlève le moyen de la préserver ». Elle recommande à l'homme de rechercher la paix aussi longtemps qu'il a espoir de l'obtenir et que c'est seulement dans le cas où cette dernière est impossible à obtenir qu'il peut penser à la guerre. Dans cette optique, la parole est créatrice de la législation et celle-ci est promotrice des valeurs qui seront au fondement de la société civile. Dès lors, comment comprendre et rendre compte de la « sacralisation » de la parole ?

1.2. « Sacralisation » de la parole et silence des conatus

L'avènement de la société civile a pour socle l'encadrement des passions individuelles et le respect de la parole donnée. De ce fait, l'on ne saurait comprendre la pertinence du silence des conatus dans le processus de « sacralisation » de la parole, si l'on occulte l'influence de la nature humaine dans les rapports intersubjectifs. De Machiavel à Freud en passant par Hobbes, il est mentionné l'idée d'une nature belliqueuse propre à l'homme. Cette nature le pousse à vouloir s'affirmer en écartant les autres, voire même, en les détruisant. C'est le postulat qui permet effectivement à Machiavel N. (1952, p. 339) de prescrire au Prince d'être prudent dès lors qu'il affirme que tous les hommes « sont ingrats, changeants, dissimulés, ennemis du danger, avides de gagner ; tant que tu leur fais du bien, ils sont tout à toi, ils t'offrent leur sang, leurs biens, leur vie et leurs enfants (...) quand le besoin est futur ; mais quand il approche, ils se dérobent. Et le Prince qui s'est fondé seulement sur leurs paroles, se trouve tout nu d'autres préparatifs, il est perdu... ». Cette instabilité/ duplicité de la nature humaine inscrit l'homme dans une complexité inachevée. Cette particularité est la spécificité de l'homme qui est à la fois *homo sapiens* et *homo demens*. Pour Morin E., (1980, pp. 163-166), le sujet humain se décline en « égo-auto-centrisme », « égo-auto-référence », et « égo-auto-finalité. L'homme appartient en effet à la branche *homo sapiens*, il se prend comme référence, mais surtout comme préférence, malgré la similitude qu'il peut y avoir entre lui et un autre homme, il tend à se singulariser, à s'individualiser, mais aussi et surtout à occuper son « site ontologique ». Il ne peut partager sa subjectivité et son identité car, il lutte de façon permanente à marquer et à préserver son unicité. L'« égo-auto-référence », nous amène quant à elle à comprendre que l'individu-sujet, compte tenu de son capital informationnel, prend des décisions en fonction de soi par la discrimination qu'il établit entre le soi et le non-soi, et il traite alors ces deux pôles suivant ses besoins et ses intérêts. A partir de cette analyse de Morin, l'on peut se demander comment concilier cette nature égoïste de l'homme à l'exigence de la vie en communauté ?

La vie, nécessairement communautaire a pour but de réaliser l'effectivité de la socialité entre les individus qui doivent minorer leur égoïsme. Pour que cette « comme-union » soit bénéfique à tous, il faut alors que chacun impose un silence éloquent à son insociabilité. Pour ce faire, ils se font des promesses fondées sur le respect de la parole donnée, qui doit être accompagnée d'autres signes qui prouvent la bonne volonté de celui qui promet. A ce propos, Hobbes T. (1982, p. 106) précise que : « (...) les paroles seules ne sont pas des signes suffisants pour déclarer la volonté, les termes du futur sont valables, s'ils sont accompagnés des autres signes (...) ». Cependant, face à une nature humaine sans cesse changeante, face à la non-maîtrise des pulsions naturelles, il n'est pas rare de voir s'envoler toutes les bonnes résolutions prises par les individus pour la préservation de l'ordre social et de tomber dans ce que nous appelons la transgression.

2. La parole transgressive

On parle de transgression d'abord lorsqu'il y a des comportements, des attitudes, des actes qui ne respectent pas les règles ou les lois en place ou qui les brisent. De même, la parole transgressive fait référence à la parole qui sort de toute normativité et de ce fait désacralise ce qui est sacré tout en déconstruisant ce qui est construit.

2.1. Éléments de transgression de la parole chez Machiavel et Hobbes

Nous saisissons la transgression ici à partir de deux axes majeurs dans la tradition de la philosophie politique : celle de Machiavel et celle de Hobbes, car chez l'un, la transgression est permise au Prince, et chez l'autre, elle est défendue aux citoyens.

Si l'argument majeur de la pensée machiavélique repose sur la préservation du pouvoir par le Prince, il n'en demeure pas moins que les responsabilités qu'il confie au Prince inscrivent ce dernier dans la problématique du rapport entre gouvernants et gouvernés. Il dit expressément que « Le Prince ne doit point se soucier d'avoir le mauvais renom de cruauté pour tenir tous ses sujets en union et obéissance » (Machiavel N., 1952, p. 338). En déconstruisant les miroirs princiers qui définissent les valeurs positives que doivent incarner les Princes, Machiavel entre déjà dans ce que l'on pourrait appeler transgression du point de vue moral, car il « fait subir à la vérité une mutation radicale, le vrai n'est pas toujours vrai, ni le faux toujours faux » (Pons A., 1985, p. 493). Cette transgression ne s'arrête pas au point de vue normatif, Machiavel l'étend à l'ordre du discours. C'est dans ce sens que pour lui, un Prince qui tient toujours parole ne conservera pas longtemps le pouvoir, pas davantage que si la clémence est sa règle permanente. Le florentin introduit dans la sacralité des rapports entre un souverain et son peuple, non seulement l'incertitude quant au respect de la parole, mais surtout, la permanence de la désacralisation de cette dernière, pourtant socle de l'harmonie sociale. En effet, si le Prince n'est pas tenu de respecter sa parole, il n'y a rien qui oblige les citoyens à le faire, dans la mesure où, l'orthodoxie des rapports entre gouvernants et gouvernés est déconstruite. Il relève lui-même qu'« un Prince, avec un peuple hostile, ne peut jamais être en sûreté » (Machiavel N., 1952, p. 318), rendant ainsi complexe la compréhension de la nature du Prince : un Prince qui doit être sans cesse porté sur l'apparence, mais qui ne doit point se mettre le peuple à dos. Si chez lui la permanence de la transgression est plus perceptible du côté du Prince, chez Hobbes, elle est imputable au citoyen.

« L'homme a une langue, qui est, à dire vrai, une trompette de sédition et une allumette de guerre » (Hobbes T., 1982, p. 143). Voilà de quelle manière Hobbes nous introduit dans ce que nous appelons la parole transgressive. Le philosophe anglais (Hobbes T., 1982, pp. 215-216) observe que, l'une des raisons qui causent la ruine de l'État vient de ce que, « les personnes privées, en voulant prendre connaissance du bien et du mal, affectent de devenir comme des rois, commettent un crime de lèse-majesté et tendent à la ruine de l'État ». Pour lui, la transgression passe par le jugement que les citoyens posent à l'endroit de leurs Souverains. En se substituant au législateur, ils en viennent à manifester quelques désirs qui fragilisent l'État. L'on peut citer : le besoin de dupliquer dans l'État ce qui se fait ailleurs. Ce fut d'ailleurs l'une des causes de la guerre civile anglaise qu'il mentionna avec un grand dépit dans le Béhémoth :

« il y avait un très grand nombre d'hommes du meilleur genre qui avaient été éduqués d'une façon telle qu'ils avaient lu dans leur jeunesse les livres des hommes célèbres des anciennes républiques grecque et romaine concernant leur organisation politique et leurs grandes actions et, comme ces livres faisaient l'éloge du gouvernement populaire en lui donnant le nom glorieux de liberté et couvraient de honte la monarchie en l'appelant tyrannie, ces hommes, à cause de cela, tombèrent amoureux de leurs formes de gouvernement » . (Hobbes T., 2010, pp. 10-11).

Ce point que mentionne le philosophe anglais est d'une rare pertinence en même temps qu'il est une vérité intemporelle. En effet, les peuples d'hier et d'aujourd'hui, ont en commun

l'habitude de désirer ce qui se fait ailleurs et qu'ils tiennent pour exemplaire. Bon nombre de dissensions observées dans les États, surtout dans les États africains l'illustrent assez. C'est dans cette perspective que le modèle occidental de gouvernance est désiré pour ce qu'il semble promettre : la liberté et la justice sociale. Hobbes attire l'attention des citoyens de toutes les époques sur la question de la légitimité qui n'est pas un fait anodin. La légitimité implique l'adhésion de tous, et par conséquent, ne saurait être une chose qu'on veut et qu'on ne veut plus. En effet, il appelle à la responsabilité de tous et de chacun face à la vacuité des engagements envers l'État. C'est pour contrevenir à ces désagréments qu'il rappelle que, « hors de la société civile, ce n'est qu'un continuel brigandage et on est exposé à la violence de tous ceux qui voudront nous ôter les bien et la vie ; mais dans l'État, cette puissance n'appartient qu'à un seul » (Hobbes T., 1982, p. 195). Ce rappel de Hobbes n'est pas dépourvu d'intelligibilité, car il a pour objectif de faire émerger une constante qui semble être oubliée assez souvent : l'appropriation de la parole dans le cadre de l'État est réglementée et doit se déployer de manière ordonnée. Il n'est pas question de laisser libre cours à un usage incontrôlé de la parole, au risque de sombrer dans la sédition. Ici, Hobbes fait référence à l'éloquence qui, lorsqu'elle est mal orientée, peut conduire à des conséquences néfastes et comme Platon, indique qu'elle est de deux sortes :

« Or il y' a deux sorte d'éloquence, l'une qui explique clairement et également les pensées et les conceptions de l'âme ; et qui tire en partie de la considération des choses mêmes, et en partie d'une connaissance exacte de la force des paroles en leur propre signification ; l'autre qui émeut les affections de l'âme (comme l'espérance, la crainte, la pitié, la colère) et que l'on emprunte à l'usage métaphorique des paroles, qui est d'un merveilleux effet pour le mouvement des passions » (Hobbes T., 1982, pp. 225-226).

Selon l'usage qui en est fait par son utilisateur, la parole peut, sous le prisme de l'éloquence, séduire alors même qu'elle est vide de vérité. C'est pour cette raison qu'il est bien de savoir distinguer la logique de la rhétorique car « l'une se propose la vérité pour sa fin et l'autre la victoire » (Hobbes T., 1982, p. 226). Or c'est cette dernière qui, peu soucieuse de la vérité, est utilisée par ceux qui excitent le peuple au soulèvement. Ils profitent du fait que le peuple est souvent avide de changement pour l'abreuer d'absurdités. L'on pourrait se demander pour quelle raison chez Hobbes la désacralisation de la parole serait l'apanage des citoyens plutôt que celui du Souverain ?

2.2. De la parole au discours : entre ruse et manipulation

La mutation de la parole au discours se fait dans l'espace social constitué de manière à la fois verticale (entre les individus et le souverain), et horizontale (entre les individus). Elle est l'appropriation par les individus dans leur ensemble, d'un paradigme (surtout lorsqu'il s'agit du discours politique) qui n'obéit pas forcément aux vertus du Juste, du Vrai ou du Bien. Dans le contexte de l'espace clos (Azab à Boto L.C., 2020, pp 93-112), la parole est auréolée de ruse, de mensonge ou de cynisme à cause de la nécessité dans laquelle la précarité maintient les individus. Après les promesses engagées dans le pacte social, l'on aurait pu attendre, voire, espérer une césure dans la nature du discours, mais le constat est sans appel : le discours est de plus en plus manipulé dans l'espace public comme nous allons le voir avec le discours religieux qui s'inscrit également dans la manipulation de masse, et le discours politique dont la finalité n'est pas de dire la vérité, mais de séduire et convaincre la majorité, peu importe les moyens utilisés.

2.2.1. *L'irruption de la transgression dans le discours religieux*

Du latin *religare* qui veut dire relier, la religion se pose comme le lieu de jonction entre les hommes et le divin. Cependant, l'idée que l'on s'en fait évolue à la même vitesse que les mutations sociales et idéologiques qui s'observent. Si le moyen âge est profondément religieux au point d'instaurer la théocratie comme modèle de gouvernement, la Réforme luthérienne vient asséner un coup de butoir à la cohésion de l'Eglise catholique, en divisant les fidèles sur un ensemble de questions théologiques. Un peu plus tard, l'avènement de la laïcité viendra réduire le champ de déploiement de la religion dans l'espace public, allant même jusqu'à la critique de la religion dont Marx K., (1946, pp. 12-13) dira qu'elle « est le soupir de la créature accablée par le malheur, l'âme d'un monde sans cœur, de même qu'elle est l'esprit d'une époque sans esprit. C'est l'opium du peuple. Le véritable bonheur du peuple exige que la religion soit supprimée en tant que bonheur illusoire du peuple ». Cette critique acerbe de Marx est le résultat de son matérialisme qui fait de l'homme le point de départ de la religion et récuse à cette dernière une quelconque transcendance sur ce dernier. Si l'opium est considéré comme une substance illicite qui enlève à celui qui le consomme toute lucidité, il est alors évident que d'après le philosophe allemand, la religion est toxique pour l'homme.

Cette idée de Marx, donne lieu à interroger l'espace contemporain sur la question de la religion, non pas forcément du point de vue de sa négation, mais plus sur l'impact que son discours a désormais sur les États. En effet, la religion envahit de plus en plus l'espace public (non plus seulement dans les États théocratiques) grâce au discours séducteur qui agit sur ceux qui s'y montrent sensibles. Elle influence considérablement les paradigmes contemporains de la vie sociale, économique, culturelle et politique, au point d'adopter un discours qui pourrait être considéré à la fois comme manipulateur et intégriste comme c'est le cas avec l'islam. Bien que l'histoire de la religion montre les dérives de la chrétienté et sa digression vers la violence, dans le contexte contemporain c'est l'islam qui offre le plus d'exemples dans l'usage radical de la parole comme outil de conviction et de recrutement dont on peut dire qu'il s'inscrit (du moins, dans sa partie intégriste), dans la sphère de l'idéologie. Utilisant tous les moyens modernes qui sont à sa portée, l'islam entretient aujourd'hui une relation étroite avec le terrorisme contemporain. De nombreux auteurs ont mis en évidence l'articulation, dans le terrorisme, des dimensions politique, idéologique et religieuse. S'agissant particulièrement des rapports entre religion et terrorisme, Bruce Hoffman (1999, p. 107) montre qu'ils sont vieux de plus de deux mille ans, le terrorisme tel que nous le connaissons aujourd'hui, et qui est en plein essor, ayant été « le fait de fanatiques religieux ».

Comment les terroristes, notamment religieux, expliquent-ils et légitiment-ils leur discours et leurs actions ? On peut répondre à cette question à partir des caractérisations même de l'acte terroriste. Il s'agit - a) d'un acte sacramentel, d'un devoir divin pour lequel aucune dérogation n'est concevable; - b) d'un acte visant la victoire contre l'ennemi (le système établi considéré comme fondamentalement inacceptable) qu'il faut à tout prix éradiquer en créant un nouvel ordre des choses). Une fois abolies toutes contraintes politiques, morales ou pratiques (justification et même bénédiction de la violence de masse); - c) d'un acte comportant, pour l'assassin, l'«assurance de monter directement au paradis, couvert de gloire, s'il devait périr au cours de sa périlleuse attaque» (Hoffman B., 1999, p. 109) ; - d) d'un acte porté par un «idéal de sacrifice personnel et de martyr suicidaire» (Hoffman B., 1999, p.109).

Brigitte. L. Nacos (2005, p. 30) va plus loin lorsqu'elle affirme :

« La combinaison de la religion et du terrorisme peut être considérée comme l'une des principales raisons du caractère de plus en plus meurtrier du terrorisme. Pour le terroriste religieux, la violence revêt inévitablement un caractère transcendant et devient en conséquence une sorte de mission sacramentelle ou divine ; il en résulte, pourrait-on dire, un relâchement important des scrupules susceptibles de s'opposer à l'assassinat massif d'êtres humains ».

Pour l'auteure en effet, « Ceux qui se considèrent comme des soldats de dieu engagés dans une guerre sainte ne sont pas tenus par les mêmes impératifs moraux que les terroristes laïques ou animés d'un zèle religieux plus modéré » (Narcos B. L., 2005, p. 33).

2.2.2. *La transgression dans le discours politique*

Le contexte contemporain ne saurait occulter l'impact du discours politique sur la transformation des sociétés car comme le relèvent Dorna A. et Georget P. (2007, p. 3), « le discours politique est un lien de médiation entre les membres d'une société civilisée. C'est aussi le ciment indispensable pour donner toute sa densité à la vie politique de la cité humaine ». Lorsqu'on engage une réflexion sur le discours politique, on engage en même temps une approche transdisciplinaire de l'analyse, car la linguistique, la psychologie, la science politique, la sociologie entre autres, y sont incluses. Nous avons vu avec Gorgias, que le discours rhétorique est puissant et dangereux à la fois et, de ce fait entraîne facilement ceux qui peuvent difficilement établir une ligne de démarcation entre la logique et la rhétorique. Cependant, il est le fondement du discours politique contemporain qui a comme adjuvant, les médias et tous les autres canaux de communication. Il mobilise en fonction du contexte et des États, ce que nous pouvons appeler des catégories de discours. Parmi elles, nous relevons le *discours mimétique* : il est un discours qui est caractérisé par une absence de logique quant aux possibilités de réalisation des promesses qui y sont contenues. Le discours mimétique a pour référent l'ailleurs et est déployé dans le discours politique pour convaincre et séduire. Il copie servilement les propos énoncés sous d'autres cieux, et tend à confondre que ce soit chronologiquement ou même spatialement le bien-fondé de ces propos. La fin visée par ce type de discours est l'adhésion du plus grand nombre. Il va également dépendre de la qualité rhétorique de celui qui le prononce. S'il le fait avec emphase, la probabilité de conquérir la masse est possiblement garantie car la masse au sens platonicien est inculte.

L'autre catégorie que nous pouvons mentionner dans le discours politique est le *discours de propagande*. Ce discours est le plus dangereux parce qu'il est partisan et fondamentalement manipulateur. Gobin (2011) reconnaît que « le discours de propagande cherche à convaincre son destinataire... qu'il est le plus convaincant, parmi de multiples autres qui le seraient moins ». Il légitime tous les vices que l'on peut exécuter en politique : la ruse, le mensonge, le crime, la manipulation, etc. ce discours ne s'autorise aucune limite et est volontairement iconoclaste. Il mobilise tous les dessous de la nature humaine, en termes de tribalisme, de népotisme, de racisme, de xénophobie, de chauvinisme, etc. Dans le contexte des États démocratiques, il se déploie à travers les partis politiques qui, dans leur course effrénée pour la conquête du pouvoir, rivalisent d'imagination. La scène politique contemporaine a encore en mémoire le discours nazi sur la supériorité de la race aryenne et la légitimation du génocide juif, tout comme du génocide rwandais dont l'origine peut être trouvée dans le discours de propagande fait mutuellement entre les Tutsi et les Hutus. Face à ces dérives, comment comprendre l'usage de la parole aujourd'hui ?

3. La parole dans l'État : repenser son usage dans l'espace public contemporain

L'usage de la parole dans l'espace public contemporain mobilise à la fois les canaux d'expression que la modernité permet, mais distille du même coup, les subjectivités de ceux qui les partagent. Pourtant, il est important que la revendication à la libéralité de la parole soit préalablement bien définie. Il est question ici d'en décliner les attentes et les promesses liées au type de régime politique plébiscité.

3.1 : Entre démocratie, droits de l'homme et réseaux sociaux

L'avènement de la démocratie et des droits de l'homme, en consacrant l'espace public comme espace de dialogue, a profondément modifié le contenu sémantique du discours de propagande pour lui préférer la communication politique. Cette dernière semblant correspondre à la volonté manifeste des progrès attribués à la démocratie et Wolton D. (1989, p. 39) peut alors dire, parlant de la communication politique, dire qu'elle est un « espace où s'échangent les discours des trois acteurs qui ont la légitimité de s'exprimer publiquement sur la politique : les hommes politiques, les journalistes et l'opinion publique au travers des sondages ». L'objectif de l'auteur de cette citation est de tracer la frontière entre la propagande qu'il considère comme une pratique propre aux régimes totalitaires, et la communication politique qui est pour lui l'apanage du système démocratique. Il s'agit par conséquent, de mettre en exergue, l'appropriation du dialogue par les acteurs politiques.

Cependant, sur la scène politique africaine (les États d'Afrique sub-saharienne précisément), la frontière entre les deux termes est loin d'être définie. En effet, alors que la plupart de leurs régimes sont dits démocratiques, l'imbrication de la propagande dans la communication politique s'est intensifiée depuis l'avènement du multipartisme, et a libéré la parole qui tend à se transformer en discours radical.

Les réseaux sociaux ont décuplé cet aspect du discours politique, et ont rendu possible la construction d'idéologies radicales entre des personnes qui pour la plupart ne se connaissent pas, mais nourrissent une grande aversion (et c'est un euphémisme) contre le pouvoir institutionnel. C'est dans ce sens que Richaud C. (2017, p. 29) peut dire : « les réseaux sociaux se sont imposés comme les nouveaux espaces de la contestation et de la reconstruction de la politique dès lors que les internautes sont progressivement devenus des acteurs du web ». Se sentant à l'abri des poursuites, l'appel à mobilisation peut se faire derrière un clavier d'ordinateur, sous une fausse identité par la propagation des fausses nouvelles construites généralement sur la rumeur, et ayant pour objectif assumé, la volonté de déstabiliser les institutions. Le jeu politique dans ce cas perd son aspect ludique pour n'être qu'un lieu de manipulation des consciences. L'on peut alors voir se déployer une nouvelle communauté formant une « citoyenneté critique » du politique. Là où l'accès à la parole passait par les élections, les réseaux sociaux déconstruisent ce modèle classique d'accès aux gouvernants pour créer une horizontalité dénuée assez souvent de tout égard, pour céder la place à une inflation du discours, et Richaud C. (2017, p. 29) peut encore dire que : « l'horizontalité des réseaux sociaux dépassent alors la verticalité des structures classiques et redéfinie la relation gouvernés/gouvernants ». Il n'est pas alors rare de voir s'affronter des communautés idéologiquement opposées à travers des discours d'une rare violence et des incitations aux actes les plus obscurs. Il est observable que le pacte/contrat social ici s'enfonce dans une cacophonie

indescriptible. Nous assistons à un état de nature virtuel et transfrontalier à l'intérieur duquel l'antagonisme se manifeste de manière primaire. Finalement, le discours politique, on peut alors le confirmer, est construit par la ruse et la manipulation. C'est pourquoi, l'encadrement de la parole dans un tel contexte est une urgence, non seulement éthique, mais aussi sociale et politique.

3.2. Adéquation de la parole au type d'État : une nécessité de la gouvernance politique contemporaine

Dans un modèle emprunté à Machiavel et à Hobbes, nous proposons de montrer qu'il y a un constat qui se détache de toute analyse du pouvoir politique qui est le suivant : à chaque type d'État correspond un type d'attentes précises. C'est dans la continuité de cet esprit que nous pensons à notre tour que les promesses contenues dans les discours, la parole donnée, doivent impérativement tenir compte de la forme de gouvernement afin d'éviter d'inutiles transgressions/ ruptures du pacte/contrat social comme c'est de plus en plus le cas. Nous n'en analyserons que trois qui sont considérés dans l'histoire des idées politiques, comme les plus représentatifs :

3.2.1. Dans une démocratie

Même si ça et là l'on trouve encore quelques États qui ont une forme d'organisation autre que la démocratie, il convient de relever que cette dernière est tout de même la forme la plus revendiquée à notre époque. Certains États affirment s'inspirer du modèle démocratique qui semble accorder plus de libertés à l'individu comme modèle idéal d'organisation politique. Ainsi, si dans l'ensemble l'on parle de démocratie, il faut cependant relever qu'elle a des variantes dont il faut tenir compte dans le processus de construction du pacte social. Alexis de Tocqueville relevait déjà que le système démocratique n'est pas celui de toutes les libertés car « il n'y a pas de société possible sans conventions sociales, c'est-à-dire sans un accord simultané de la majorité des citoyens sur certaines croyances, idées ou certains usages qu'on admet une fois pour les suivre toujours (De Tocqueville A., 1990, p.18). Pour celui qui a bien examiné le système démocratique, en l'occurrence Tocqueville, le fondement de toute société repose sur sa capacité à intégrer de façon constante, les manières. Or dans le système démocratique qui est ouvert à la pluralité, il est nécessaire de respecter la volonté de la majorité. Cette majorité s'exprime à travers le choix électif dont on peut dire qu'il est une parole non articulée, mais qui fait office de volonté dont les promesses ont pour objectif la réalisation/ consolidation du pacte social. Ce modèle est celui qui offre la possibilité plus ouverte de contestations et de revendications qui sont plus ou moins prises en compte par le système démocratique. Parler ici, n'est donc pas l'apanage de quelques-uns, c'est le lieu de discussion où les mécontentements peuvent être exprimés et où, conséquemment, des solutions peuvent être trouvées.

3.2.2. Dans une aristocratie

Elle est un régime où le pouvoir souverain est détenu, au sens platonicien par des individus supérieurs, aptes à exercer le pouvoir. Dans cette forme de régime, l'intérêt des grands ne coïncide pas avec celui des petits. Leur statut privilégié confère déjà à ceux qui gouvernent, la possession de la parole et la souveraineté des promesses car si l'on en croit Montesquieu (2002, p. 36), c'est « un gouvernement qui a déjà établi les distinctions les plus affligeantes ». Il y a donc dans l'aristocratie une énorme distance entre les nobles et le bas-peuple. Les premiers, ne sont pas forcément les meilleurs comme le laisse entendre l'étymologie du mot aristocratie, mais sont présentés comme tels par leur fonction et leur classe. Les seconds, constitués de ceux

qui n'ont pas le privilège d'être de naissance noble, ne sont pas toujours pris en considération sur le plan de leurs revendications. La parole y est à la fois verticale et horizontale. Verticale lorsqu'il s'agit du rapport entre gouvernants et gouvernés, et horizontale lorsqu'il s'agit des nobles entre eux. Si chaque partie connaît quelle est sa place, il y a lieu pour ceux qui dirigent de s'investir dans la modération, car « les familles aristocratiques doivent être peuple autant que possible » (2002 : 39).

Le risque avec ce régime est de deux ordres : le premier concerne l'harmonie que le Souverain se doit d'entretenir entre les nobles car ils pourraient être bien plus dangereux dans la rupture du pacte social. Les promesses faites dans ce cas doivent être articulées à l'honneur de tenir aux engagements. Le deuxième quant à lui est celui de savoir contenir le bas-peuple car il n'est pas bon de lui rappeler sa petitesse. Il est même conseillé de se mêler au peuple et, parlant des nobles, Montesquieu relève : « quand ils n'affectent aucune distinction, quand ils se confondent avec le peuple, quand ils sont vêtus comme lui, quand ils lui font partager tous leurs plaisirs, il oublie sa faiblesse » (2002, p. 39) ». Ce conseil de Montesquieu ressemble à l'idée machiavélienne de l'apparence car l'on comprend ici que les promesses peuvent ne pas être tenues envers le peuple tant que le Souverain sait le manipuler. En somme, la qualité des promesses repose ici sur les classes, et le maintien de la cohésion dépend de la dextérité du souverain qui doit d'abord contenter les nobles, et chercher ensuite les faveurs du peuple.

Puisque l'intérêt n'est pas le même d'une classe à la l'autre, la seule manière de contenir tous les concernés, est la pratique de la vertu appliquée à tous, nobles comme bas-peuple.

3.2.3. Dans une monarchie

« Le gouvernement monarchique a un grand avantage sur le despotique. Comme il est de sa nature qu'il y ait sous le prince plusieurs ordres qui tiennent à la constitution, l'État est plus fixe, la constitution plus inébranlable, la personne de ceux qui gouvernent plus assurée (Montesquieu, 2002, p. 39). Cette idée de Montesquieu nous permet d'établir une relation d'identité entre l'intérêt d'un monarque et celui de ceux qu'il gouverne. Toutefois, nous pouvons analyser le caractère sacré des promesses dans deux cas : dans la monarchie héréditaire et dans la monarchie par convention.

Dans la monarchie héréditaire, le pouvoir du monarque lui vient de sa lignée. Son rôle consiste à « ne point transgresser ni enfreindre l'ordre des ancêtres, et pour le reste de temporiser selon les cas qui surviendront (Machiavel N., 1952, p. 291) ». Ce qui émerge ici, c'est la capacité du monarque à inscrire son discours et la réalisation des promesses dans la continuité de ses prédécesseurs. Si le discours est vertical, il n'en demeure pas moins que la stabilité de l'État dépend plus du monarque que des citoyens. Puisqu'il doit perpétuer les usages de ses ancêtres, il ne doit pas en faire trop, mais jamais moins que ses prédécesseurs. Ne pas en faire trop car « l'homme est plus enclin à créer du désordre lorsqu'il jouit le plus de ses aises (Hobbes T., 1971, pp. 176-177). Ainsi, ce régime ne requiert que la sagacité et l'aptitude du monarque.

Dans la monarchie par convention (qui est celle préférée par Hobbes), bien que la parole soit verticale, l'intérêt du monarque doit forcément coïncider avec celui des citoyens, sinon, le risque d'une rupture du pacte social est évident. Dans ce cas précis, le monarque tire sa légitimité d'une convention qui est passée entre les hommes pour lui léguer leurs droits de se gouverner eux-mêmes. Il ne tire pas sa souveraineté comme c'est le cas dans la monarchie héréditaire, de sa filiation. Il doit réussir à catalyser tous les antagonismes par sa puissance. En lui, les citoyens confient leurs espoirs d'une meilleure qualité de vie. En fait, il est le

représentant de ceux qu'ils dirigent et ne leur est supérieur que par nécessité. Il lui revient l'entière responsabilité de faire des bonnes lois car il a comme principal devoir d'assurer la paix et la sécurité à ses citoyens. Il ne faut pas croire qu'il s'agit seulement de la préservation des individus, « mais aussi toutes les autres satisfactions de cette vie que chacun pourra acquérir par son industrie légitime » (Hobbes T., 1971, p. 357). Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la délicatesse dans l'usage de la parole est primordiale parce que ce régime ressemble à un régime mixte.

Conclusion

La magnificence de la parole dans la construction du pacte social découle de son caractère programmatique. En effet, loin d'être un fait anodin, la parole prend tout son sens dans l'engagement que se font les individus qui décident de créer le lien social. La parole dans ce cas n'est plus individuelle puisqu'elle s'inscrit dans la socialité, densifiant ainsi l'impact qu'elle doit avoir sur les individus. Pour que le lien social dure, il faut que tous ceux qui sont concernés par le pacte prennent conscience de la qualité de la parole qui est engagée au moment où ils marquent leur adhésion à l'union. Il s'agit pour chacun, de sortir de son enfermement pour accéder à l'ouverture des possibilités. Cependant, en tenant compte des contextes sans cesse fluctuants, il faut constater qu'avec le désir de liberté que leur offre les cadres d'expression, les individus tendent de plus en plus à s'exprimer, à manifester leurs frustrations et à se faire entendre. Toutefois, si la liberté est une aspiration naturelle, elle devrait connaître ses propres limites dès qu'elle s'engage dans la collectivité. On pourrait alors aisément reconsidérer les rapports qui lient les citoyens au type de régime politique qui encadre la parole. Il nous semble que la gouvernance politique a désormais l'obligation d'explorer cet aspect du dire en politique.

Bibliographie

Azab à Boto Lydie Chistiane, (2020), Espace clos, silence des volontés individuelles et émergence du pouvoir politique chez Hobbes, in MOUCHILI NJIMOM Issoufou, *Sciences et politique, Réflexions sur des fondements de la dynamique culturelle contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 221 p.

Chevallier Jacques, 2011, Penser à partir de Pierre Clastres : l'État et le devoir de parole, (en ligne), page consultée le 17/03/ 2022, www.whal-01723861, pp. 1-11.

Coly Léon, 2004, *Vérité de l'histoire et destin de la personne humaine*, Paris, L'Harmattan, 506 p.

De Tocqueville Alexis, 1990, *De la démocratie en Amérique*. Première édition historico-critique, revue et augmentée par Eduardo Nolla, Paris, Vrin, 782 p.

Dictionnaire universel, 1995, 2^e édition, Paris, Hachette/Edicef, 1503 p.

Dorna Alexandre et Georget Patrice, 2007, « Quand le contexte surdétermine le discours politique », *Le journal des psychologues*, n°247, pp. 23-28.

Gobin Corinne, 2011, Des principales caractéristiques du discours politique contemporain, page consultée le 07 juillet 2021, <http://doi.org/10.4000/semen.9018>, pp. 169-186.

Haroche Claudine, 2001, « Des formes et des manières en démocratie », *Raisons politiques*, n°1, pp 89-110.

- Hobbes Thomas, 1971, *Léviathan*, Paris, Sirey, 780 p.
- Hobbes Thomas, 1982, *Le Citoyen ou le fondement du politique*. Paris, Flammarion, 405 p.
- Hobbes Thomas, 2010, *Béhémoth ou le long parlement*, Trad. Philippe Folliot, Normandie, Les Classiques des sciences sociales, 427 p.
- Hoffman Bruce, 1999, *La mécanique terroriste*. Trad. Bertrand Dietz, Paris, Calmann-Lévy, 302 p.
- Ijsseling Samuel, 1976, « Rhétorique et philosophie, Platon et les sophistes ou la tradition métaphysique et la tradition rhétorique », in *Revue philosophique de Louvain*, n°22, pp. 193-210.
- Lalande André, 1985, *Vocabulaire Technique et Critique de la philosophie*, Paris, PUF, 1323 p.
- Machiavel Nicholas, 1952, *Le Prince*, Œuvres complètes, Paris, Gallimard, 1639 p.
- Marx Karl, 1946, « "Introduction". Contribution à la critique de la philosophie du droit de Hegel », Œuvres complètes. Tome 1, Trad. Jules Molitor, Paris : A. Costes, 48 p.
- Montesquieu Charles de Secondat, 2021, *De L'esprit des lois*, Paris, L'Harmattan, 497 p.
- Morin Edgar, 1994, *La complexité humaine*, Paris, Champs-L'Essentiel, Flammarion, 384 p.
- Nacos Brigitte Lebens, 2005, *Médias et terrorisme. Du rôle central des médias dans le terrorisme et le contre-terrorisme*, Traduit de l'américain par Monique Berry, Paris, Nouveaux Horizons, 249 p.
- Platon, 1950, *Gorgias*, Œuvres complètes, Paris, Gallimard, 1450 p.
- Pons André, 1985, « Machiavel et la philosophie politique », in *Études philosophiques*, n°4, pp. 491-502.
- Richaud Coralie, 2017, « Les réseaux sociaux : nouveaux espaces de contestation et de reconstruction de la politique », in *Les nouveaux cahiers du Conseil Constitutionnel*, vol. 4, n°57, pp. 29-44.
- Savadogo Mahamadé, 2002, *La parole et la cité. Essais de philosophie politique*, Paris, L'Harmattan, 308 p.
- Wolton Dominique, 1989, « La communication politique. Construction d'un modèle », in *Hermès*, n°4, pp. 27-45.